



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	29
votants	29

PRESENTS

MARCHAIS Jérôme - POUPELIN Jean-Marie - LE POTTIER Sonia – LEGOUT Mathieu - CHARRIER Céline - PAILLARD Pascal – CASCARINO Sophie - COLAISSEAU Michaël - CHIRAT Josette – HECQ Sylvie BOITEAU Jean -LARRAILLET Bertrand – De BERNON Françoise – BEAUQUIN Thierry - VIDAL Marcel – VIAUD Gildas - BRICHON Béatrice - BERNIER Nelly – LENENEZE Tiphaine - DAVID Stéphane - BODIN Anthony - NAUD Julie - MARCHAND Delphine – LE CUNF Johann – CHAUVIN Angéline – GAULTIER Manuel - GIRARDI Fabrice - FAVREAU Simon – BUZONIE Ludovic.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

JEUNESSE – ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

Tarifs des services publics

Restaurant Scolaire Municipal

Tarifs 2020/2021

Vu l'article 82 de la loi n°2004 - 809 du 13 août 2004,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Considérant que la commune a souhaité prendre en compte la période exceptionnelle de sortie de crise sanitaire,

Considérant que la commune souhaite prendre en compte également les disparités de ressources des familles dont les enfants utilisent le service restauration scolaire en appliquant une tarification au quotient familial,

Considérant que la commune est éligible à ce jour à l'aide de l'Etat de 2 euros par repas facturé concernant la tranche QF la plus basse et qu'elle a choisi de répercuter également cette baisse tarifaire sur les cinq premières tranches QF,

Considérant qu'en cas d'annulation de ce fonds de soutien de l'Etat, ou en cas que la commune de VALLET ne corresponde plus aux critères fixés pour l'octroi de cette aide financière, la commune se réserve le droit de revoir les conditions tarifaires ;

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 17 juin 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. FAVREAU S.) :

DE RECONDUIRE les tarifs du restaurant scolaire 2020/2021 à l'identique que pour l'année scolaire 2019/2020,

DE DIRE que la tarification restera applicable uniquement si la mise en place de l'incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles, instituée par l'Etat, reste en vigueur et si la commune de VALLET correspond bien aux critères permettant de bénéficier de cette aide financière de l'Etat. La suppression de l'aide conduira à l'application des tarifs d'origine (à savoir les tarifs 2018/2019) pour les 5 premières tranches.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :

et de la publication le :

.../...

D'APPLIQUER les tarifs suivants pour le restaurant scolaire municipal à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Tarifs 2020/2021 pour les élèves de maternelle et de primaire déjeunant au restaurant scolaire	
TRANCHES	Tarifs
0 à 399.99	1,00 €
400 à 699.99	2.00 €
700 à 899.99	2,90 €
900 à 1099.99	3.60 €
1100 à 1199.99	3.80 €
1200 à 1399.99	4.17 €
1400 à 1699.99	4,27 €
1700 à 1999.99	4.48 €
Supérieur à 2000	4.58 €

TARIFICATION SPECIFIQUE	
Type de repas	Tarif 2020/2021
Adultes	6,00 €
Occasionnels	4.63 €
Enfants en protocole d'accès individualisé apportant leurs repas	Moitié du tarif du quotient familial

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à prendre toute mesure d'application nécessaire.

En Mairie, le 25 juin 2020

Le Maire,
 Jérôme MARCHAIS